CHAMPIONNAT DES DEUX SÈVRES JEUNES 2026-2027

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOURNOI

ARTICLE 1 : GÉNÉRALITÉS

Le comité départemental du jeu d'échecs des Deux Sèvres et l'échiquier niortais

organisent le

Championnat des Deux Sèvres des jeunes 2026-2027

le 21 novembre 2026

Collège Saint Exupery– 79000 Niort

ARTICLE 2 : RÈGLEMENTS APPLIQUÉS

Le championnat est ouvert aux joueurs français licenciés à la FFE et aux joueurs étrangers ayant un identifiant FIDE et scolarisés en France. Les joueurs doivent appartenir à un club des Deux Sèvres.

Il comporte cinq tournois : U08, U10, U12, U14, U16, chacune comprenant un classement « mixte » et un classement « féminin ».

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E adoptées lors du 93 ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) entrées en vigueur le 1er janvier 2023.

L'Article A.5 s'applique pour l'intégralité de la manifestation
Les appariements se font au Système Suisse intégral.
Si le nombre de participants dans une catégorie est insuffisant, les appariements se feront selon le système toutes rondes ou avec deux parties aller-retour s'il n'y a que deux participants.

Les appariements sont diffusés sur le lieu du tournoi, 5 minutes avant le début de chaque ronde.

Les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé en fonction de leur catégorie d'âge.

Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence à l'heure prévue pour la clôture des inscriptions.
Tout joueur se présentant après la clôture des inscriptions sera apparié pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point.

ARTICLE 3 : HORAIRES

Déroulement de la journée du 21 novembre 2026:

U12 – U14 – U16		U08 – U10	
Pointage / Inscription :	09h00 – 09h40	Pointage / Inscription :	12h00-13h00
Rappel des consignes :	09h45	Rappel des consignes :	13h00
Ronde 1 :	10h00	Ronde 1 :	13h15
Ronde 2 :	11h00	Ronde 2 :	13h45
Ronde 3 :	13h15	Ronde 3 :	14h15
Ronde 4 :	14h15	Ronde 4 :	14h45
Ronde 5 :	15h15	Ronde 5 :	15h15
Remise des prix	A partir de 16h00	Remise des prix	A partir de 16h00

ARTICLE 4 : CADENCE

La cadence est de 15 minutes + 05 secondes par coup pour les U08 – U10.
La cadence est de 25 minutes + 10 secondes par coup pour les U12 – U14 – U16

Le délai de forfait est de 5 minutes.

La pratique du « BYE » ne sera pas appliquée.

Un joueur absent, sans en avoir averti l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables et fournis, au plus tard, 5' avant le début de la ronde suivante.
Un forfait non justifié fera l'objet d'une enquête administrative. Tout abandon ou forfait non justifié sera signalé à la direction nationale de l'arbitrage de la F.F.E pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Exclusion du tournoi après deux forfaits.

ARTICLE 5 : DROITS D'INSCRIPTIONS

L'inscription au championnat est libre de frais.

ARTICLE 6 : CLASSEMENT ET DÉPARTAGES

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties (victoire à 1 point, partie nulle à ½ point et perte à 0 point)

Le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant le système Buchholz tronqué puis le système Buchholz puis la performance en cas de nouvelle égalité. Le calcul du Buchholz sera effectué conformément aux consignes de la FIDE
Pour les tournois toutes rondes, le départage est réalisé selon le Sonneborn-Berger puis le Kashdan puis la confrontation directe.

ARTICLE 7 : TITRES ET QUALIFICATIONS

Le premier et le second de chaque catégorie sont déclarés champion et vice-champion départemental 2025-2026 de leur catégorie.

La première et la seconde féminine de chaque catégorie, inscrite au classement « féminin » sont déclarées championne et vice-championne départementale 2025-2026 de leur catégorie.

30% des inscrits, dans chaque catégorie d'âge (féminines et mixtes), arrondi à l'entier supérieur, seront qualifiés, par ordre de classement, avec un minimum de 4 qualifiés et un maximum de 6 qualifiés par catégorie (féminines et mixtes).

ARTICLE 8 : ARBITRAGE

L'arbitre principal est Stéphane DENIS, Arbitre Fédéral d'Open 2.
L'arbitre adjoint est Nathalie CARREY, Arbitre Club

ARTICLE 9 : DIVERS

Les analyses sont interdites dans la salle de jeu.

Il est strictement interdit de fumer, vapoter, manger ou d'apporter des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.

Conformément aux décisions du Comité Directeur de la F.F.E des 21 et 22 juin 2014, avertissement oral aux joueurs détenteurs d'un téléphone mobile et/ou d'un autre moyen électronique de communication dans la zone de jeu. Ils sont interdits mais tolérés dans un sac. Tout son émis entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

L'attitude doit être convenable et la tenue correcte. Toute discussion suspecte et toute lecture suspecte doit être évitée.

L'admission des spectateurs dans la salle de jeu est soumise à l'accord de l'organisateur. Ils ne pourront pas accéder à la zone de jeu, ils devront respecter les consignes sanitaires et éteindre leurs appareils électroniques.

La prise de photos est soumise à l'autorisation de l'arbitre.

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les représentants légaux) autorisent l'organisation à publier, dans le cadre de ses activités de communication, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les mineurs inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

Les participants aux tournois sont sous la responsabilité de leurs parents ou représentants légaux.

Dans le cas où un contrôle antidopage serait effectué par une délégation diligentée par le Ministère des Sports, chaque sportif ou sportive désigné(e) par le sort ne pourra se soustraire aux tests qui seront effectués par un médecin assermenté.

ARTICLE 10 : ENGAGEMENT

Tous les participants et spectateurs s'engagent à respecter le présent règlement ainsi que la « **Charte du Joueur d'Echecs** » et le « **protocole sanitaire** » affichés dans la salle.

Le CDJE 79 Stéphane DENIS	L'Echiquier Niortais Nathalie CARREY	L'arbitre principal Stéphane DENIS